

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL  
MUNICIPAL DE GARNERANS N°41  
Séance du 10 Novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le **10 Novembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

**Présents :**

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Gaëlle LABALME, Evelyne MONFRAY, Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

**Absents excusés :**

Sophie GUINET donne pouvoir à Karine MOMMESSIN  
Franck RAMPON donne pouvoir à Dominique VIOT  
Karine POTHIER

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : **13**

Date de la convocation : 28 Octobre 2022

Date d'affichage : 28 Octobre 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommée secrétaire de séance.

**N°41 : Autorisation de signer une convention l'Agence d'Ingénierie pour un diagnostic voirie**

M. le Maire indique que l'entretien des voiries nécessite de faire un diagnostic.

Un projet de convention a été demandé à l'Agence d'Ingénierie de l'Ain pour :

- la visite de l'ensemble des voiries
- la réalisation de plans avec représentation de l'état des voiries en rapport avec les usages et la fréquentation
- une présentation des différentes techniques de reprise et la définition des priorités
- une proposition de programme pluriannuel sur 4 ans de reprises y compris chiffrages et définition des budgets annuels.

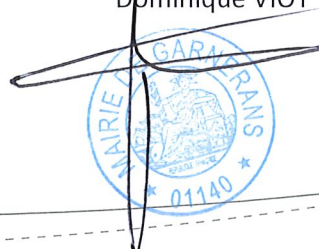
La prestation représente 7,5 jours et un montant HT de 3 375 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

➤ **AUTORISE, Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agence d'Ingénierie du Département et tout document afférant à cette convention.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT



Mis en ligne le : **17/11/2022**